

Clôture de la session de printemps de l'Académie du Royaume du Maroc Pour un dialogue arabo-islamique avec l'Occident

Les travaux de la session de printemps de l'Académie du Royaume du Maroc, consacrés au thème : Les relations internationales durant la première décennie du 21^e siècle : quel horizon ? Ont pris fin vendredi soir à Rabat.

Intervenant lors de la séance de clôture, M. Azeddine Laraki, modérateur de cette session de deux jours, a souligné la nécessité pour la Communauté internationale de prendre conscience du fait que l'Islam est une religion qui rejette le terrorisme et prône les principes de justice, de bienfaisance et du dialogue.

convictions. le professeur Sahebzada Yakub Khan (Pakistan), a indiqué que les événements du 11 septembre ont eu de profondes retombées sur les relations politiques, économiques et sociales, ce qui dicte l'instauration, plus que jamais, d'un dialogue économique, politique et intellectuel, dans la lutte contre le terrorisme. Il a appelé, à cet égard, à l'adoption d'un dialogue sérieux dépassant la consommation médiatique et les considérations électorales. Dans son intervention pour de nouvelles perspectives dans les relations entre les musulmans et le monde, le professeur Abou Al-Majd (Égypte) a indiqué que les Etats-Unis devraient être plus enclins à instaurer des relations fortes avec le monde arabe et islamique par rapport à l'Europe, dont la réputation a été ternie par le passif colonial et par la longue lutte entre Musulmans et Chrétiens, déplorant la soumission de la politique extérieure de Washington au lobby sioniste. Intervenant sous le thème : Disparités, divisions de la société mondiale... mondialisation sans consensus, M. Larbi Jaidi, de la faculté de droit de Rabat, a, de son côté, évoqué certains dysfonctionnements qui caractérisent les relations internationales contemporaines aux niveaux économique, social, culturel, médiatique

et environnemental malgré l'accroissement des richesses mondiales et de la production dans tous les secteurs. Il a nié l'existence d'une relation dialectique entre l'ouverture économique et le développement qui ne peut être réalisé qu'à travers une révision radicale des relations entre le nord et le sud, et ce dans la perspective d'instaurer un véritable partenariat, de mettre sur pied d'urgence un nouveau projet de solidarité et de réformer les institutions financières internationales tout en tenant compte des attentes des peuples de la planète.

Eliminer le doute Dans son intervention sur le dialogue entre Etats et croyances: antidote aux conflits, le Cardinal Bernardin Gantin, membre de l'Académie, a souligné le rôle vital du dialogue dans le règlement des conflits entre les peuples, à travers sa contribution à l'instauration de relations permettant de reconnaître l'autre, d'éliminer le doute et les préjugés et d'éviter les pertes matérielles et humaines, provoquées par les conflits armés. Il a ajouté que les crises du continent africain sont dues au fait que ses dirigeants ne privilégient pas la concertation et la négociation. Soulignant la nécessité du dialogue entre les croyances, eu égard au rôle des reli-

gions dans la consécration des valeurs de tolérance entre les individus et les sociétés, il a appelé à une ouverture sur toutes les religions, qui sont porteuses de valeurs favorisant la coexistence et le développement. M. Mohamed Farouk Nabhane, membre de l'Académie, a souligné, dans une intervention sur l'avenir du dialogue entre l'Islam et l'Occident au 21^e siècle, que le dialogue est un phénomène civilisationnel et une action culturelle enrichissant à la fois la pensée et le savoir et qui permet à chacune des parties de connaître l'autre. Il a ajouté que l'heure est venue de faire prévaloir les valeurs de liberté, d'équité et de dignité pour tous les peuples et de doter la légalité internationale d'exercer le droit de tutelle et de contrôle sur les politiques et les positions internationales. Le dialogue est l'unique solution, a-t-il dit, ajoutant que les pays méditerranéens sont appelés à jouer un rôle positif afin de parvenir à consensus entre le monde arabo-islamique et l'Occident, à travers des mécanismes saints pour un véritable dialogue civilisationnel, tenant compte des revendications légitimes des rives asiatiques et africaine de la Méditerranée. Dans une intervention sur la mondialisation et le terrorisme, M. Mohamed Lahbib Belhouja, membre de l'Académie, a souligné que malgré les aspects positifs de la mondialisation, nous nous devons de prendre aujourd'hui nos distances à l'égard de cette mondialisation et de ne pas compter sur elle, car, a-t-il dit, elle prend l'Islam pour cible en le déniant, en combattant ses adeptes, en dénaturant sa réalité dans les médias internationaux, en lui collant tous les maux et les défauts et en l'assimilant à la violence et au terrorisme.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui sont l'unique pôle dans le cadre du nouvel ordre mondial, ont reçu un énorme choc après les événements du 11 septembre, montrant qu'ils n'étaient pas invulnérables sur leur territoire, a relevé l'intervenant. M. Mohamed Taj Eddine Al Houssaini, enseignant à la faculté de droit de Rabat, a expliqué, dans un exposé sur l'unipolarité et l'affaiblissement des Nations Unies, que l'unipolarité que représentent les Etats-Unis est une structure à travers laquelle des puissances internationales déterminées acquièrent un pouvoir et une force qui consacrent leur suprématie. Dans ce cadre, l'intervenant a souligné que l'Union européenne, qui a pu réaliser une union monétaire, est incapable de se soustraire à l'hégémonie américaine. Et d'ajouter que la supériorité des Etats-Unis s'est répétée de manière claire sur les Nations unies, étant données leur hégémonie et leur influence en tant que membre privilégié, a-t-il dit, ajoutant que pour que l'organisation retrouve son rôle, nombre de conditions doivent être réunies, dont l'amendement de la charte de San Francisco. L'intervenant a estimé que la réforme est un travail éprouvant et de longue haleine qui requiert davantage de bonnes volontés et l'abandon du chauvinisme.

En bref Un groupe naval de la Marine Royale attendue ce lundi à Londres

Un groupe naval de la Marine Royale marocaine est attendu ce lundi à Londres pour une visite d'amitié dans le cadre d'une croisière d'entraînement d'élèves officiers, apprend-on vendredi de sources diplomatiques à Londres. Durant son séjour dans la capitale britannique, les commandants du groupe naval devraient effectuer de nombreuses visites de courtoisie auprès des autorités civiles et militaires britanniques. Les commandants du groupe naval seront reçus entre autres par le Lord Maire de la City de Londres, M. Michael Oliver Alderman. A noter que l'attaché militaire auprès de l'ambassade du Maroc à Londres, le capitaine de vaisseau El Houssein Akabli, est le premier attaché militaire du Maroc émanant de la Marine Royale alors que son prédécesseur, le colonel Abderrahmane Mzali, était le premier attaché militaire provenant des Forces Armées de l'Air. Il convient de signaler que la majorité des attachés militaires accrédités à Londres sont issus de la Marine nationale de leurs pays respectifs.

L'IIA-Maroc planche sur la méthodologie

Dans le cadre de son programme d'activité pour l'exercice 2002, l'Institut des auditeurs internes du Maroc (IIA-Maroc «AMACI»), organise, les 8 et 9 mai 2002 à Casablanca hôtel Ido Anfa un séminaire de perfectionnement portant sur «L'audit interne et méthodologie». Ce séminaire vise à positionner la fonction audit interne et les différents types d'audit et à permettre aux participants d'acquiescer les bases pour mener et conduire efficacement des missions d'audit opérationnel en utilisant une méthodologie rigoureuse et des outils et des techniques appropriés. Ce séminaire concerne les auditeurs internes et externes, les inspecteurs et contrôleurs financiers, les contrôleurs de gestion et consultants d'entreprises internes et externes. Il concerne également les responsables d'entreprises qui désirent s'initier à la méthodologie et aux techniques de l'audit interne et enrichir leurs connaissances. Pour l'animation de ce séminaire, l'IIA-Maroc «AMACI» a invité M. Pierre Schik, un éminent professionnel de l'audit interne, jouissant d'une très riche expérience professionnelle dans le domaine, acquise au sein d'importantes sociétés et grands groupes industriels français. Pour plus d'informations, téléphoner au 022 40 60 83 auprès de M. Dhaïbi, au 022 35 08 73 auprès de M. Bassit, au 022 66 82 01 auprès de M. Lagnaoui ou par Fax au 022 47 14 69 et au 022 66 80 24. Dans le cadre des contrats spéciaux de formation, l'OFFPT rembourse jusqu'à 80% des frais de participation.

Conférence internationale sur «femmes, migration et droits humains» à Casablanca

Ce siècle sera celui de tous les types de migrations

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, M. Najib Zerouali, a estimé, vendredi à Casablanca, que le présent siècle sera celui de tous les types de migration. A l'ouverture de la conférence internationale sur femmes, migration et droits humains, le ministre a indiqué, dans une allocution lue en son nom par le président de l'Université Hassan II-Ain Chock de Casablanca, que les causes des déplacements humains sont diverses et variées, dont la recherche de meilleures conditions de vie et la fuite de la persécution. Il a, en outre, souligné que le programme Unitwin/Chaires Unesco, lancé en 1991 dans le domaine de l'enseignement supérieur, a pour but de renforcer la coopération internationale entre les institutions d'ensei-

gnement supérieur des pays du nord et du sud et de développer la solidarité académique en faveur des pays en développement. Après avoir rappelé la première chaire migration et droits humains créée à ladite université à la suite de la mise en place en 1998 d'un réseau Unitwin sur la migration forcée, M. Zerouali, qui est, par ailleurs, président de la commission nationale de l'UNESCO, a mis en relief l'importance de développer la réflexion sur les moyens de résoudre les problèmes engendrés par les mouvements de migrations, qui sont souvent accompagnés de violations graves des droits humains. Résoudre les maux Abordant la question de la migration au Maroc, le ministre a indiqué que celle-ci est due à plu-

sieurs facteurs économiques et écologiques, ajoutant que le Royaume est devenu un pays de transit pour les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne. Aussi, a-t-il poursuivi, il était devenu nécessaire de développer un enseignement universitaire autonome et des recherches approfondies sur la migration et le droit des migrants. La maîtrise de ces deux domaines, a-t-il dit, est devenue une nécessité pour les universitaires et les praticiens marocains et particulièrement pour les juristes. L'idéal pour le Maroc, selon M. Zerouali, serait de former des spécialistes en migration capables d'occuper des postes internationaux ou d'être des conseillers de certains organismes internationaux et éventuellement nationaux. Cette expertise, a-t-il précisé, pourra également aider à résoudre les

maux dont souffrent la plupart des immigrés surtout les femmes et les enfants et permettre en outre de faire connaître les conventions internationales et veiller à leur respect. Pour sa part, Mme Khadija Elmadmad, titulaire de la Chaire UNESCO migration et droits humains et présidente du réseau Unitwin/Unesco sur la migration involontaire, a déploré l'absence de représentants de l'Université Annajah de Naplouse (Palestine) à cause des agressions et des exactions perpétrées par Israël contre le peuple palestinien et sa direction nationale. Caractère répressif Elle a mis l'accent sur les liens étroits entre migrations-droits de l'Homme avant d'évoquer que les violations dont sont victimes les femmes immigrées à travers le monde. Si les pays développés

cherchent à stopper l'immigration des personnes non qualifiées, a-t-elle poursuivi, les pays en développement sont préoccupés par la nécessité d'arrêter celle des matières grises dont les pays d'origine ont le plus grand besoin. La représentante du Parlement européen a quant à elle, indiqué que 18 millions d'immigrés de diverses nationalités vivent actuellement en Europe et que la Communauté marocaine occupe la seconde place derrière celle de Turquie. Elle a déploré le caractère répressif des textes mis en place par les pays européens dans le but de limiter l'immigration après l'avoir exploitée dans la reconstruction de l'Europe d'après guerre. Lors de cette conférence, dont les travaux prendront fin ce samedi, des experts nationaux et étrangers, ainsi que des représentants de nombreuses ONG

et organisées se pencheront sur l'examen de plusieurs questions relatives notamment à la migration des femmes, particulièrement des Palestiniennes, et aux droits humains, ainsi qu'à la recherche scientifique en la matière. Cette rencontre est organisée par la Chaire Unesco migration et droits humains de l'université Hassan II - Ain Chock, l'UFR migration et droits de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Casablanca, le Centre d'études et de recherches en migration et droits humains, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique et de l'UNESCO, avec le soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidents à l'étranger, le ministère des Droits de l'Homme et British Council.

Polysonie

Pierre On dit que l'information a eu sur le secteur l'effet d'un pavé dans la mare. En tout cas elle a été perçue comme une pierre dans le vaste jardin des bâtisseurs. Quelle information ? Que nos toits peuvent avoir été construits avec des matériaux polluants. Voir plus dangereux comme l'amiante. L'affaire est assez grave pour qu'on échaufarde les hypothèses les plus alarmistes autour du sujet. A raison puisque si l'information se vérifie cela veut dire que l'ennemi est dans nos murs. Il faut également y faire pièce. L'air est déjà assez pollué comme cela. D'autant plus que point n'est besoin que la construction d'un toit qui nous ruine les finances nous ruine en plus la santé.

Selon un responsable espagnol

La coopération maroco-espagnole est une nécessité

Le président du Conseil provincial de Cadix, M. Raphaël Roman Guerrero a indiqué que la coopération entre ce conseil et la région de Tanger-Tétouan et, partant, avec l'ensemble des régions du Maroc est une nécessité que dicte, à la fois, la logique et la profondeur des liens unissant les deux Royaumes. Les acteurs politiques, économiques et sociaux de la province de Cadix sont fermement persuadés que le développement et la prospérité du Maroc auront des retombées positives sur les deux rives de la Méditerranée, a-t-il dit, jeudi, lors d'un point de presse à l'issue d'une cérémonie organisée à l'occasion de la signature d'une convention de coopération entre le Conseil provincial de Cadix et la région Tanger-Tétouan. Relevant que la région de Tanger-Tétouan est dotée d'un ensemble d'atouts et de potentialités lui permettant un décollage à tous les niveaux, M. Roman a souligné que les responsables de Cadix respectent les ambitions du Maroc et ses intérêts et considèrent que les changements à l'œuvre dans le Royaume sont de nature à en faire un partenaire économiquement fort et prospère et un pays imbibé des valeurs de la modernité et de la paix. Le responsable espagnol a estimé que les rapports des deux pays sont appelés à passer de la phase de la planification et des déclarations de foi à une phase supérieure : pratique et actions basées sur des initiatives concrètes dans le domaine de la coopération socio-économique et de la mise en place de sociétés mixtes d'investissement. De son côté, le président du conseil régional de Tanger-Tétouan, M. Mohamed Bouhritz a indiqué que toutes les forces vives au Maroc suivent avec intérêt les changements socio-économiques que connaît l'Espagne, ajoutant que Madrid est appelé à adopter une politique basée sur le réalisme dans les rapports, le respect des intérêts et le souci de trouver des solutions convenables aux problèmes sociaux auxquels sont confrontés, pour des raisons objectives, son flanc sud et le nord du Maroc. Il a, aussi, relevé que les provinces du sud de la péninsule ibérique sont les mieux placées pour connaître les potentialités économiques et stratégiques du Maroc et son fondement politique et culturel pour les mettre à profit dans l'élargissement des liens de coopération et la consolidation des passerelles d'entente et de partenariat. M. Bouhritz a, également, émis l'espoir de voir la signature d'une convention de coopération avec le Conseil régional de Cadix constituer un pas en avant sur la voie de la collaboration effective et l'encouragement des initiatives visant à augmenter le taux des investissements et des échanges commerciaux entre les deux pays.

Un Belge et un Français comparaissent pour trafic de drogue

La Régie des tabacs réclame 400.000 DH et la douane 24.000.000 DH

Comme nous l'avions rapporté dans nos éditions du mardi 23 avril 2002, les services de police et de la douane du port maritime ont repéré et saisi un semi-remorque chargé de meubles et de produits de l'artisanat, prêt à l'embarquement à destination de la Belgique. A l'intérieur, étaient dissimulés 400 kg environ de résine de cannabis. Abou Farid Et c'est le flair d'un chien qui a mis à nu «le pot aux roses» et, les enquêteurs ont mis aux

arrêts et le conducteur, Roger Hazart, de nationalité française et le gérant de la société, commanditaire de la marchandise, Dominique Carvelier, ressortissant belge. Requête pour la liberté provisoire Lors de l'audience de vendredi dernier, devant la Chambre correctionnelle du Tribunal de lère instance (Casablanca-Anfa), présidée par M. Majid, et après l'appel des prévenus à la barre, la défense, par la voix de M. Noureddine Haddad, a introduit des requêtes de forme pour

la présence d'un interprète afin d'assister le prévenu belge et pour lui accorder la liberté provisoire. «Mon client présente toutes les garanties nécessaires pour répondre aux convocations de la justice. Avec ses documents saisis, il ne peut quitter le territoire marocain de même qu'il dispose d'une résidence fixe à Casablanca. De plus, il a nié toute relation avec la découverte de drogue dans le semi-remorque intercepté au port. C'est un homme d'affaires connu et le fait de lui accorder la liberté provisoire ne change en rien le déroulement du procès.

De plus, même dans le PV de police, il n'y a aucune pièce à conviction pouvant le compromettre. Après un court délibéré, le président annonça le report de l'audience au 3 mai prochain. Entre-temps, le représentant du ministère public a rejeté la requête de la défense. A noter que M. Lamghari a présenté à la Cour les demandes de la Régie des tabacs qui a saisi le poids-lourd et une moto appartenant au prévenu belge ; dédommagement de l'ordre de 400.000 DH. Quant à la douane, ses demandes dépasseraient les 2 milliards de centimes.

M. Abdelouahed Radi en visite officielle au Koweït

M. Abdelouahed Radi, président de la Chambre des Représentants, effectue depuis hier et jusqu'au 1er mai, une visite officielle au Koweït, à l'invitation du président du Parlement koweïtien, annonce un communiqué de la Chambre des Représentants.



Conférence de presse de la Fédération des journalistes marocains lundi à Rabat

En prévision de l'assemblée générale de la Fédération des journalistes marocains, le Comité préparatoire de celle-ci donnera une conférence de presse le jeudi 29 avril 2002 à 10 heures à Nadi Al Ousra sis au Théâtre national Mohammed V à Rabat